

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE  
SEANCE DU 18 JUIN 2025****Membres en  
exercice :**

27

**Membres  
présents :**

23

**Date de  
convocation**

12/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : **Claude MOREL**

**Etaient présents** : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - B. DUFAY - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - F. ORTS - E. PALMA - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - C. REYNAUD - J-P. SOGGIA

**Procurations** : N. MALLEM à D. LIBES  
O. REY à J DANON  
C. GIORGINI à J-L LUSTENBERGER  
P. CHABAS à P. GROSJEAN

**Secrétaire** : Magali JOUMOND

**DELIBERATION N° 06180625** : FONCTION PUBLIQUE - Recrutement de deux agents vacataires pour assurer les traversées piétonnes à proximité des écoles (période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 03 juillet 2026)  
RAPPORTEUR : Claude MOREL

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé à l'Assemblée de recruter deux agents vacataires pour assurer les traversées piétonnes à proximité des écoles de la commune pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 03 juillet 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé des motifs, délibère,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'Ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,

- **DECIDE** d'autoriser le recrutement de deux agents vacataires pour assurer les traversées piétonnes à proximité des écoles de la commune pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 03 juillet 2026 inclus.
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 20,25 euros pour une journée.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 et 2026 de la collectivité.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA -  
I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY -  
B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER  
- F. ORTS - C. GIORGINI - E. PALMA - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P.  
GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 18 juin 2025

Le Maire  
Claude MOREL



La Secrétaire de séance  
Magali JOUMOND

